



PRESIDENCE
SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT QAAV

N° 751 / PR / SDR / QAAV

Le chef de département,

Pirae, le 10 décembre 2015

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/er

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : tarifs des prestations en matière de biosécurité

P.J. : 1

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint pour information l'arrêté n° 1920 CM du 26 novembre 2015 fixant les tarifs des prestations du service en charge de la biosécurité. Son annexe 2 fixe les tarifs des prestations effectuées dans le cadre des contrôles effectués par les vétérinaires et techniciens du département QAAV.

Seront notamment facturés à partir du 1^{er} janvier 2016 :

1°) la fourniture des laissez passer pour les articles réglementés soumis à laissez passer en application de l'arrêté n° 979 CM du 24/07/15 : 500 F CFP l'unité ou forfait dégressif annuel ;

2°) les certificats de mise en consigne, de refus d'admission ou d'exportation et tout autre document officiel délivré dans le cadre de l'importation ou de l'exportation : 2000 F CFP l'unité ;

3°) le dépôt d'une demande de permis d'importation préalable pour les animaux vivants tels les Artémias : 7500 F CFP pour un permis valable un an ;

4°) les déplacements à la demande pour expertise, contrôle ou opérations exécutés d'office, notamment les visites de contrôle de conteneurs ou articles consignés à domicile, les visites pour constats de destruction, le déplacement d'un vétérinaire à l'aéroport :

a) pendant les heures légales d'ouverture :

- par un technicien : 4000 F CFP par déplacement
- par un vétérinaire : 6000 F CFP par déplacement

b) en dehors des heures légales d'ouverture :

- par un technicien : 8000 F CFP par déplacement
- par un vétérinaire : 12000 F CFP par déplacement

Vous voudrez bien contacter le régisseur des recettes du service du développement rural de Pirae, M. Serge Klouman au 89283382 ou au 40428144 afin de déterminer les modalités de règlement des prestations.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,

Le chef de département,



Valérie ROY